



**VFRBFRIF** 

## Les anti-centrale maintiennent la pression

## STÉPHANIE FORESTIER | 23.09.2010, 07h00

Si le calendrier du fournisseur d'électricité Direct Energie avait été tenu, le chantier de la centrale électrique au gaz naturel serait déjà bien avancé sur les hauteurs de Verberie. Mais c'était sans compter sur un petit groupe d'habitants de la communauté de communes de la Basse Automne, qui, dès le projet divulgué dans nos colonnes en septembre 2008, s'est monté en association. Deux ans après, Pas de centrale en Basse Automne regroupe plus de 1500 adhérents actifs, près de 2000 même si on recense les associations partenaires créées dans chacune des communes de la CCBA. Ce regroupement se revendique le porte-parole des défenseurs du cadre de vie dans ce joli coin du Valois. Les manifestations pacifiques se sont enchaînées, les distributions de tracts, les affiches sur les maisons ont fleuri dans les communes. « C'est la partie visible de l'iceberg, souligne Franck Deboise, qui a pris le relais de David Long, président-fondateur de Pas de centrale. Nous avons fait venir des spécialistes reconnus qui pointaient du doigt les risques que cette centrale pouvait avoir sur la santé des gens. Une émission annuelle de 2600000 t de CO2 n'est pas inoffensive, surtout quand les habitants les plus nombreux sont sous les vents dominants. »

Soixante-quinze professionnels de la santé de la région de Compiègne ont donc édité et signé une lettre ouverte. Pharmaciens et médecins s'accordent à redouter que les vapeurs d'eau rejetées par les cheminées de 56 m puissent provoquer « une contamination par les légionelles des aéroréfrigérants ». Risque pour la santé, mais aussi risque pour l'environnement.

## Incompatible avec le Grenelle de l'environnement

L'association ne cesse d'affirmer que cette centrale de 892 mégawatts est incompatible avec le Grenelle de l'environnement. « Il était conseillé de créer neuf centrales de ce type, il y a trente-six dossiers sur le bureau du ministre Jean-Louis Borloo! La France vend déjà son électricité à l'étranger, pourquoi venir s'installer sur une zone agricole, en lisière du parc naturel régional et surtout en plein milieu d'un biocorridor qui sert de passage aux grands animaux? » s'interroge David Long.

C'est justement sur ce point que Pas de centrale a gagné une de ses batailles judiciaires qui a servi à repousser le projet. Malgré une forte opposition de la population, qui s'est exprimée à 97% contre la centrale lors de l'enquête publique de juin 2009, la municipalité, derrière son maire, persiste et signe en modifiant son plan local d'urbanisme convertissant des terres agricoles en terres industrielles. Mais la décision a été suspendue par la justice administrative. « Nous avons déposé un recours en annulation et nous attendons la décision de justice qui devrait arriver d'ici quelques mois. Sans modification du PLU, on ne peut rien construire , se réjouit Franck Deboise. Nous ne lâcherons rien. A force, le temps joue pour nous, la loi évolue. Le 14 juillet, un texte de loi est sorti et il pourrait bien nous servir pour la suite. »

Le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2010

1 sur 1 23/11/2010 22:19